



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.24/2002/11
9 août 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail du transport combiné
(Trente-huitième session, 7-9 octobre 2002,
point 10 de l'ordre du jour)

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2003-2007

Examen du champ d'activité du Groupe de travail

Note du secrétariat

1. Au cours des dernières années, le débat sur la durabilité et l'intégration des transports de marchandises a été relancé du fait que l'augmentation du volume du fret a suscité des problèmes de restriction de mobilité, de congestion et d'environnement, notamment. Aussi bien les États membres de la CEE-ONU que des instances intergouvernementales comme la CEE-ONU, la CEMT et la Commission européenne se sont penchés sur cette question.
2. Conformément à son Programme de travail, le Groupe de travail du transport combiné concentre en particulier son attention sur les questions relatives au transport combiné. Cependant, il a eu à traiter au fil du temps de questions dépassant largement ce cadre. Cela semble inévitable dans la mesure où le transport combiné s'inscrit dans la notion plus large de transport intermodal et pourrait être l'une des principales clefs du succès de ce type de transport au niveau européen.

3. En conséquence, le secrétariat est d'avis que l'on pourrait envisager de revoir le champ d'activité du Groupe de travail en vue éventuellement de l'élargir pour y inclure des questions dépassant le cadre du transport combiné proprement dit. Ces questions pourraient, par exemple, être les suivantes:

a) Intermodalité. Dans le document «Terminologie en transports combinés», publié conjointement par la CEE-ONU, l'UE et la CEMT, le transport intermodal est défini comme «l'acheminement d'une marchandise utilisant deux modes de transport ou plus mais dans la même unité de chargement ou le même véhicule routier, et sans empotage ni dépotage». Cette notion est aussi étroitement liée à celle de transport de porte-à-porte;

b) Transport intégré/Interconnexion des modes de transport. En matière de transport combiné, multimodal ou intermodal, il est essentiel que le transfert d'un mode de transport au suivant s'effectue avec fluidité. Il importe donc de faciliter les liaisons entre les différents modes de transport;

c) Logistique. Dans le document «Terminologie en transports combinés», publié conjointement par la CEE-ONU, l'UE et la CEMT, la logistique est définie comme «le processus de conception et de gestion de la chaîne d'approvisionnement dans le sens le plus large». La chaîne peut comprendre toutes les phases de la fourniture, de la manutention, de la livraison et de la distribution de matériels et de biens [que l'on appelle également transport «plancher-à-plancher» (floor-to-floor)];

d) Développement durable des transports. Il n'existe pour l'instant aucune définition du transport durable ayant fait l'objet d'un accord politique au niveau mondial. En tout état de cause, un système de transport durable doit de façon générale contribuer au bien-être économique et social sans épuiser les ressources naturelles, détruire l'environnement ou nuire à la santé de l'homme;

e) Connexion avec d'autres régions du monde. Dans la gestion de la chaîne de fourniture, la possibilité de s'approvisionner dans le monde entier joue un rôle essentiel. Pour que cet approvisionnement se déroule sans encombre, il est donc vital que les échanges ne soient pas entravés par des chaînons manquants.

La liste de questions ci-dessus n'est pas exhaustive et devrait être considérée uniquement comme une première proposition de discussion.

4. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner cette question plus en détail et rendre un avis sur l'utilité d'étendre son champ d'activité.

5. Le Groupe de travail souhaitera peut-être également prendre note du programme de travail pour la période 2002-2007 du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (voir annexe). En examinant l'utilité d'étendre son champ d'activité, le Groupe de travail voudra peut-être garder à l'esprit qu'il faudrait éviter que les activités des deux groupes de travail se chevauchent.

Annexe

1. ACTIVITÉ 02.1: TENDANCES ET ÉCONOMIE DES TRANSPORTS

Examen des tendances générales de l'évolution et de la politique des transports et analyse d'aspects particuliers de l'économie des transports

Priorité: 1

Exposé succinct: Examen des tendances générales de l'évolution des transports et analyse d'aspects particuliers de l'économie des transports, y compris le développement des transports dans la région méditerranéenne et échange d'informations sur ces questions.

Travail à faire: Le Comité et le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) envisageront et entreprendront les activités ci-dessous:

2. ACTIVITÉS PERMANENTES

a) Étude des aspects économiques des transports compte tenu: i) du processus d'intégration en cours dans la région de la CEE, et ii) des réformes en cours dans les pays en transition, en suivant l'évolution actuelle du secteur des transports afin de recenser, d'encourager et de faire connaître des exemples positifs pour le développement des transports.

Résultats escomptés: Rapport annuel sur l'évolution des transports.

Priorité: 2

b) Examen périodique des faits nouveaux importants intervenus dans la politique des transports intérieurs des pays membres de la CEE, afin de rendre plus transparente l'évolution à moyen terme et à long terme des transports. Le Groupe de travail (WP.5) examinera toutes les décisions, d'ordre général ou particulier, récemment prises dans les pays membres, qui devraient avoir des incidences sur l'organisation des transports, et tiendra compte des conclusions auxquelles on sera parvenu dans les réunions internationales, en mettant l'accent sur les points saillants de l'évolution des transports.

Résultats escomptés: Rapports sur les faits nouveaux dans les transports intérieurs des pays membres (tous les cinq ans; prochain rapport: 2002).

Priorité: 1

c) Examen des grandes lignes européennes de trafic en vue d'assurer la desserte des régions périphériques.

Résultats escomptés: Rapport sur l'évolution des transports dans les zones de transport paneuropéennes (2002).

Priorité: 2

d) Examen de l'extension des couloirs de transport paneuropéens en dehors de l'UE et des pays associés à l'UE.

Résultats escomptés: Rapport définissant et évaluant les projets importants dans les couloirs de transport paneuropéens n^{os} 2, 3, 5 et 9 b) (2001); rapport sur les progrès dans la réalisation des couloirs de transport paneuropéens (2002).

Priorité: 1

e) Étude de la relation réciproque entre les accords en vigueur (AGR, AGC, AGTC et son Protocole, AGN) et les projets en cours (TEM, TER) de la CEE-ONU et la procédure de planification du réseau de transport paneuropéen, afin:

- D'indiquer les grands itinéraires internationaux dont il faut envisager la réfection et la modernisation, en définissant des priorités et un calendrier compte tenu des segments des réseaux affectés par des goulets d'étranglement et des liaisons manquantes;
- D'évaluer le coût de ce plan d'infrastructure et de faire des suggestions pour son financement.

Résultats escomptés: Rapport annuel sur un système européen cohérent d'infrastructures de transport international (2002). Priorité: 1

f) Développement des liaisons entre l'Europe et l'Asie, et notamment préparation d'un programme de travail commun CESAP/CEE sur le développement des liaisons de transport terrestre entre l'Europe et l'Asie ainsi qu'analyse des conclusions des réunions internationales sur la question.

Résultats escomptés: Rapport sur les liaisons de transport Europe-Asie (2002). Priorité: 1

g) Mise en place d'un encadrement efficace pour l'entretien et l'exploitation des infrastructures de transport, et ainsi optimisation de la nécessité de nouveaux investissements (lié au développement du concept de qualité des services). Priorité: 2

Résultats escomptés: Rapport sur les seuils relatifs à la qualité des services de transport (2002).

h) Amélioration des méthodes existantes de planification des transports, y compris les aspects environnementaux, et les rapports entre les transports et le développement économique. Priorité: 2

i) Collecte de données sur les investissements dans les infrastructures de transport et étude des incidences des progrès de la répartition modale sur ces infrastructures, en tenant particulièrement compte des coûts externes, afin de faire ressortir l'interaction entre infrastructure et développement modal. Priorité: 3

j) Activités d'assistance aux pays en transition relatives à l'adaptation institutionnelle de l'administration d'État et des entreprises de transport à l'économie de marché, y compris également grâce au soutien du Fonds d'affectation spéciale CEE-ONU pour l'assistance aux pays en transition (TFACT)¹.

Résultats escomptés: Rapport annuel sur l'assistance aux pays d'économie en transition (2002). Priorité: 1

¹ Une liste détaillée de sujets est reproduite dans le document TRANS/1999/11.

k) Renforcement de la coopération avec les centres méditerranéens d'études et de formation en matière de transport, dont les résultats seront soumis au Comité pour que tous les pays de la CEE puissent bénéficier des activités menées à bien, y compris l'organisation d'ateliers.

Résultats escomptés: Rapport annuel sur les activités des centres d'études et de formation (2002). Priorité: 2

l) Analyse de l'évolution des transports dans le bassin méditerranéen et la région de la mer Noire et promotion d'accords internationaux de transport en vue de permettre aux pays méditerranéens, en particulier, d'y adhérer. Priorité: 3

m) Information sur les études concernant l'établissement d'une liaison permanente entre l'Europe et l'Afrique par le détroit de Gibraltar.

Résultats escomptés: Rapport biennal sur l'état d'avancement de l'analyse de la liaison permanente Europe/Afrique par le détroit de Gibraltar (prochain rapport: 2003). Priorité: 3

3. ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

Comme suite à la Conférence sur les transports et l'environnement: Conception et réalisation de programmes visant à créer des réseaux attrayants, en prenant en compte des éléments tels que l'intermodalité, l'interopérabilité et l'utilisation de véhicules respectueux de l'environnement².

² En plus de l'élément ci-dessus, le Groupe de travail souhaite être associé aux activités relatives aux transports et à l'environnement, notamment en ce qui concerne la mise au point de méthodes communes pour la création de bases de données, la mise en œuvre de programmes scientifiques, l'assistance aux pays en transition, la formulation de directives sur l'environnement, les coûts externes et l'analyse des questions liées à la protection des zones sensibles (voir aussi les éléments I c), d), g), h); III e); IV c), f) du Programme commun d'action).